



**PAGE SPECIALE DU BULLETIN MUNICIPAL « VIVRE A COURPIERE »
CONSACREE AU BUDGET 2015**

Madame le Maire a soumis au vote du Conseil Municipal la motion adoptée par l'Association des Maires du Puy de Dôme le 3 février dernier :

« Conscients de la nécessité de participer à l'effort de redressement des finances publiques, les Maires du Puy de Dôme, dans une démarche pluraliste, attirent l'attention du Gouvernement sur la situation angoissante à laquelle sont confrontées toutes les communes depuis la baisse sans précédent des dotations. **Ils s'opposent fermement** à de telles décisions ayant des répercussions inéluctables en termes de ralentissement et d'arrêt des investissements, de risque de dégradation des Services Publics et d'augmentations d'impôts locaux.

Entre 2015 et 2017 les dotations baisseront de 11 milliards après un premier coup de rabot de 1,5 milliard en 2014. Ainsi, c'est le bloc communal qui contribue le plus à cet effort (+de 55%).

Face à cette baisse des dotations, toutes les municipalités ont fait des efforts d'optimisation ou de mutualisation pour gérer avec moins de moyens sans pénaliser leurs administrés.

Aujourd'hui, **il n'est plus possible d'absorber** ces baisses de recettes par des économies de fonctionnement. A une période où nos concitoyens souffrent de la baisse du pouvoir d'achat et où les investissements deviennent vitaux pour nos entreprises locales, **cela va donc impliquer nécessairement :**

- **de ne plus investir,**
- **d'augmenter le taux des impôts locaux ou le prix des services communaux,**
- **de réduire ou supprimer des services.**

Choqués par les injonctions d'investir qui leur sont faites par les Parlementaires, les Maires trouvent paradoxal et ubuesque la très forte réduction des moyens des communes et dans le même temps l'incitation à investir.

Avec des ressources en chute et des dépenses soumises à une pression à la hausse (coût des rythmes scolaires : 1 milliard d'€ par an ; nouvelles normes : 1,3 milliard ; transfert sur les communes de l'instruction des documents d'urbanisme...), **les budgets communaux seront confrontés à un effet ciseau d'une ampleur sans précédent qui leur sera impossible d'absorber.**

Les Maires alertent donc solennellement le Gouvernement sur les conséquences graves de ces baisses durables de dotations sur l'économie du pays et la qualité des services publics communaux. **Ils demandent** que ces baisses soient revues pour en minimiser les effets catastrophiques qui pourraient être atténués **par un fonds pour les investissements.**

Si ces dispositions sont prises dans l'optique de la suppression pure et simple des communes comme vient de le préconiser le Rapport du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, les Maires s'opposent encore plus farouchement à l'ensemble de ces mesures. »

Le Conseil a voté cette motion à l'unanimité.

Ensuite, M. Delposen, Conseiller délégué aux finances, a présenté le budget 2015.

BUDGET PREVISIONNEL 2015

Nous venons de voter le Budget Prévisionnel 2015 en parfaite connaissance de la situation que nous vivons à savoir la baisse des dotations de l'Etat et au plus près des besoins. Ce Budget qui a été présenté aux élus de l'opposition en commission afin qu'ils puissent avoir accès à l'ensemble des données car nous souhaitons un débat constructif et non polémique avec tous.



Comme nous avons pu le préciser lors de la dernière séance du Conseil Municipal, les dépenses de fonctionnement ont diminué d'environ 10% et les recettes d'investissement ont, elles, augmenté d'un peu plus de 25% à cause du rempart notamment.

Ces chiffres sont les premiers résultats des actions décidées au début de notre mandat à savoir :

- Renégociation du prix du gaz (-17% sur la facture globale depuis octobre 2014) et intégration dès avril 2015 d'une deuxième tranche à un prix qui bénéficiera de la dernière baisse de ce combustible.
- Renégociation des approvisionnements en carburants et fuel domestique.
- Redéfinition de l'emploi des portables mis à disposition des agents encadrants et encadrés, qui exercent sur le terrain.
- Modification en collaboration avec le personnel de la mairie des heures d'ouverture afin que chaque Courpiérois puisse avoir accès à ce service (à budget constant).
- Renégociation des locations des photocopieurs et reprographie afin d'améliorer le rendu final et de répondre aux souhaits du personnel en terme d'efficacité.
- Mise au point avec l'ensemble du personnel d'un réel plan de formation permettant à chacun de se former au mieux dans le cœur de son métier.
- Diminution des indemnités des élus.

Nous avons du aussi faire des choix compte tenu des dotations d'Etat qui ne cesseront de baisser jusqu'en 2018. Dans un premier temps nous devons revoir les moyens humains et matériels.

- Le parc machines et véhicules est conséquent mais nécessite de très nombreux travaux de mise en configuration pour réaliser une tâche. De plus, ces matériels commencent à être vieux et coûtent chers en maintenance. Nous allons remplacer un véhicule du parc, tout en conservant un leasing (qui a été signé pour cinq ans et pour lequel nous avons honoré seulement la première échéance).
- Dès 2015 sur trois titulaires qui partiront en retraite nous n'embaucherons que deux agents.
- Nous renégocierons les travaux de tonte et de traitement de la Commune en n'omettant pas les zones qui ne pourront plus être traitées chimiquement suite à notre engagement de diminution des produits phytosanitaires.
- A Courpière, courant 2015, nous engagerons les travaux trop souvent votés et non commencés, comme les réseaux de la Côte Bonjour, ou souvent reportés comme la restauration de l'église Saint-Martin.
- La reconstruction du rempart, l'évacuation courant 2015 (pour des raisons de sécurité) de l'ancienne école Ste Marie), la diminution des dotations de l'Etat et les frais réglementaires qui ne cessent d'augmenter, nous pénalisent fortement cette année et nous devons faire preuve de modération car si l'on avait du compenser ce manque d'argent, il aurait fallu augmenter la part communale des impôts locaux de 2.5%. Comme vous le constaterez cette année, sans même attendre les chiffres officiels, nous avons voté la part de ces taxes communales sur le Bâti et le Non Bâti aux mêmes taux que l'an passé.

Le premier trimestre n'est pas encore terminé mais nous devons nous focaliser encore et toujours sur les dépenses de fonctionnement. Le travail accompli dans les différentes réunions de travail avec des associations de bénévoles, de commerçants ou d'entrepreneurs nous incite à ne pas changer de cap. Soyez certains de notre dévouement au service des habitants de Courpière.

L'équipe municipale